

PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Conformément au règlement (UE) 2019/2088 et au règlement (UE) 2020/852
En date de : Juillet 2023, Version 6

1. Explications générales

Les règlements (UE) 2019/2088 et (UE) 2020/852, y compris les suppléments respectifs, exigent la publication de certaines informations sur la durabilité de la part des acteurs des marchés financiers. Avec ce document, Scalable Capital GmbH (« **Scalable Capital** »), en tant qu'acteur du marché financier, se conforme à ces exigences de publication.

Scalable Capital est une entreprise d'investissement qui fournit, entre autres, des services de gestion de portefeuille (gestion de patrimoine) à ses clients et clientes. Dans le cadre de ses services de gestion de portefeuille, Scalable Capital propose différents types de stratégies d'investissement sous différentes marques (Scalable Capital, Oskar et Gerd Kommer Capital). Lorsque cela est nécessaire, une distinction est faite entre ces différentes offres dans ce qui suit.

Ce document est fourni aux parties intéressées en tant qu'information précontractuelle dans le cadre de l'initiation du contrat. Le contenu de ce document étant modifié de temps à autre, notamment pour se conformer aux exigences légales ou autres exigences réglementaires, la version la plus récente est toujours disponible dans le pied de page sous la rubrique « Durabilité » des sites web de Scalable Capital, Oskar et Gerd Kommer Capital.

2. Aucune prise en compte des impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Les décisions d'investissement peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement (par exemple, le climat, l'eau, la biodiversité), sur les préoccupations sociales et du travail et peuvent également nuire à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin. Scalable Capital s'efforce d'assumer ses responsabilités en tant qu'entreprise d'investissement et de contribuer à éviter de tels impacts négatifs au niveau de l'entreprise.

Étant donné que les exigences réglementaires pertinentes (dont l'objet est, entre autres, cette publication obligatoire) n'ont pas encore été publiées dans leur intégralité et de manière contraignante à la date du présent document, ou que les sources de données fiables requises ne sont pas disponibles, Scalable Capital n'est pas non plus actuellement en mesure de faire une déclaration contraignante selon laquelle (et de quelle manière) les impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité sont pris en compte.

Par conséquent, Scalable Capital déclare ne pas considérer les impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité de manière contraignante au niveau des entités jusqu'à nouvel ordre. Dès que les exigences réglementaires pertinentes seront publiées de manière complète et contraignante et que les sources de données fiables requises seront disponibles, Scalable Capital examinera ces exigences et réévaluera et, si nécessaire, ajustera sa position en ce qui concerne les impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

3. Informations liées à la durabilité dans les informations précontractuelles et sur les sites web

3.1. Stratégies d'intégration des Risques de durabilité en général

Tous les types de stratégies d'investissement de Scalable Capital ont pour objectif de fournir des investissements efficaces en termes de coûts et fondés sur des règles. Cependant, les critères de durabilité ne sont pris en compte (sans avoir pour objectif un investissement durable) que dans le contexte des stratégies d'investissement ESG mentionnées dans la clause 3.2. Avec cette gamme de différents types de stratégies d'investissement, Scalable Capital offre à ses clients et clientes un choix également en ce qui concerne la prise en compte des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance.

Les conditions environnementales, les bouleversements sociaux et/ou une mauvaise gouvernance d'entreprise peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des placements de plusieurs manières. Ces risques de durabilité peuvent, par exemple, avoir un impact direct sur les actifs nets, la situation financière et les résultats d'exploitation ainsi que sur la réputation des entreprises (en tant qu'objets d'investissement) ou des effets indirects, à plus long terme, sur les modèles d'entreprise et des secteurs économiques entiers (« **Risques de durabilité** »). Ces Risques de durabilité s'appliquent généralement à tous les types de stratégies d'investissement proposées par Scalable Capital. Pour les stratégies d'investissement non-ESG, les Risques de durabilité sont atténués à travers le degré de diversification (voir également la section 3.4.1). Pour les stratégies d'investissement ESG, Scalable Capital a développé des stratégies appropriées afin d'être en mesure de limiter les Risques de durabilité. Les stratégies d'investissement ESG n'ont pas non plus pour objectif un investissement durable (comme ce serait le cas pour les produits dits « *dark-green* »), mais prennent uniquement en compte les caractéristiques environnementales ou sociales dans la décision d'investissement (produits dits « *light-green* »).

Les stratégies de Scalable Capital pour la prise en compte des risques liés à la durabilité sont également intégrées dans les directives organisationnelles internes de la société. L'observation et le respect de ces directives sont une condition préalable à une évaluation positive des performances professionnelles des employés et constituent la base du développement professionnel ainsi que de l'évolution appropriée de la rémunération. À cet égard, la politique de rémunération de Scalable Capital est conforme à nos stratégies d'inclusion du Risque de durabilité.

3.2. Différenciation des stratégies d'investissement en matière de durabilité

Scalable Capital fait la distinction entre les stratégies d'investissement ESG (avec prise en compte des caractéristiques environnementales, sociales, ou de gouvernance, « ESG ») et les stratégies dans lesquelles aucune considération particulière n'est accordée aux caractéristiques environnementales ou sociales (« non ESG »). Outre le présent document, qui, comme expliqué au point 1, est toujours disponible sur le site Internet de Scalable Capital, Oskar et Gerd Kommer Capital, et les directives d'investissement, des informations supplémentaires peuvent également être obtenues sur les sites Internet énumérés dans le tableau suivant :

Stratégie d'investissement (produit financier)	Marque	Plus d'informations
--	--------	---------------------

Stratégies d'investissement ESG		
Monde ESG (optionnel plus Or ou Crypto ¹)	Scalable Capital	https://de.scalable.capital/vermoegensverwaltung-esg
Climat	Scalable Capital	https://de.scalable.capital/vermoegensverwaltung-klima
Oskar 50 à 90 et Oskar VL	Oskar	https://www.oskar.de/nachhaltigkeit/
Stratégies d'investissement non ESG		
Stratégies d'investissement Basées sur la Gestion du Risque (VaR)	Scalable Capital	https://de.scalable.capital/vermoegensverwaltung-dynamisch
Crypto ¹	Scalable Capital	voir note de bas de page ¹
Allweather (optionnel plus Crypto ¹)	Scalable Capital	https://de.scalable.capital/vermoegensverwaltung-allwetter
Valeur	Scalable Capital	https://de.scalable.capital/vermoegensverwaltung-value
PIB Mondial	Scalable Capital	https://de.scalable.capital/vermoegensverwaltung-bip
Mégatendances	Scalable Capital	https://de.scalable.capital/vermoegensverwaltung-megatrends
Monde Classique	Scalable Capital	https://de.scalable.capital/vermoegensverwaltung-weltportfolio
InterestInvest	Scalable Capital	https://de.scalable.capital/vermoegensverwaltung-zinsinvest
Stratégies d'investissement Oskar Pro Valeur et Dividendes, Mégatendances et Crypto	Oskar	https://www.oskar.de/pro/
Stratégies d'investissement sous la marque Gerd Kommer Capital	Gerd Kommer Capital	https://www.gerd-kommer-capital.de/robo-advisor/

¹ Jusqu'à nouvel ordre, pas de commercialisation active de stratégies d'investissement liées aux cryptomonnaies.

3.3. Stratégies d'investissement ESG

3.3.1 Information précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Nom du produit : stratégies d'investissement ESG selon le tableau 3.2
Identifiant de l'entité juridique (LEI-Code) : 391200Y3EUNL4LTXRP94

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d' investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d' investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il contiendra une part minimale de ___% d'investissements durables. <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut les caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Scalable Capital investit dans des fonds négociés en bourse (ETF) et, le cas échéant, dans des titres négociés en bourse qui suivent la performance de matières premières (exchange-traded commodities, ETC) ou d'un autre sous-jacent, par exemple des cryptomonnaies (exchange-traded products, ETP). En plus des critères de sélection habituels (par exemple, faibles coûts, liquidité élevée et large diversification), les trois aspects de la durabilité (environnemental, social et gouvernance d'entreprise) sont pris en compte lors de la sélection des instruments financiers. Scalable Capital sélectionne principalement des ETF, ETC ou autres ETP dont la composition tient compte de certaines normes ESG, c'est-à-dire dont la politique d'investissement vise déjà à éviter ou à réduire les Risques de durabilité à l'aide de méthodes de sélection et de construction de portefeuille adaptées et reconnues. Des informations sur les indicateurs de durabilité pris en compte peuvent être obtenues notamment auprès des émetteurs respectifs (voir également la section suivante).

Scalable Capital n'a pas désigné d'indice de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Cependant, la politique d'investissement de l'ETF, ETC ou autre ETP respectif est généralement spécifiée par le fabricant du produit à travers la sélection d'un indice de référence approprié (identifié par des ajouts tels que « ESG » ou « SRI »). MSCI, FTSE, Solactive ou S&P sont généralement utilisés comme fournisseurs d'indices. Des informations sur la politique d'investissement, l'indice de référence et sa méthode de calcul peuvent être trouvées dans la documentation de l'instrument financier respectif. Scalable Capital souligne que les indices de référence choisis par les fabricants de produits peuvent, à dessein, n'exclure les entreprises qui exercent certaines activités commerciales non compatibles avec les critères ESG que si ces activités dépassent les limites fixées par le fournisseur d'indices. Le degré d'évitement des Risques de durabilité peut donc différer de l'évaluation éthique personnelle des clients.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Comme décrit dans la section « **Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?** », Scalable Capital sélectionne des ETF, ETC ou autres ETP dont la composition tient compte de certaines normes ESG, c'est-à-dire dont la politique d'investissement vise déjà à éviter ou à réduire les Risques de durabilité en utilisant des méthodes de sélection et de construction de portefeuille appropriées et reconnues. En règle générale, les indicateurs suivants, entre autres, peuvent être pris en compte :

Environnement (Environmental)

- l'exclusion des entreprises dont la principale source de revenus provient de la production d'électricité à partir de charbon thermique ; et
- l'exclusion des entreprises impliquées dans l'extraction du pétrole des sables bitumineux ou dans l'exploitation minière des sables bitumineux ; et

- l'exclusion éventuelle des entreprises à fortes émissions de gaz à effet de serre.

Social (Social)

- l'exclusion des entreprises dont la principale source de revenus est la vente ou la distribution de produits du tabac ; et
- l'exclusion des entreprises impliquées dans des activités liées à des armes civiles et socialement controversées ou à des armes nucléaires ; et
- le respect de normes élevées en matière de santé et de sécurité au travail.

Gouvernance d'entreprise (Governance)

- le respect des principes (y compris le respect des droits de l'homme) du Pacte mondial des Nations unies ; et
- le respect de l'indépendance du conseil d'administration ; et
- l'examen des violations des règles de concurrence et des lois sur la corruption.

Des fournisseurs tels que MSCI calculent des notations dites ESG, qui évaluent la mesure dans laquelle les entreprises prennent en compte les indicateurs de durabilité dans les domaines de l'environnement, des affaires sociales et de la gouvernance d'entreprise. Ces notations ESG sont à leur tour utilisées par Scalable Capital dans la sélection d'instruments financiers.

***** Début de la publication obligatoire : déclaration relative aux produits financiers visée à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 *****

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

***** Fin de la publication obligatoire : déclaration relative aux produits financiers visée à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 *****

Explication de la publication obligatoire : Comme mentionné au début, les stratégies d'investissement ESG ne visent ni des investissements durables comme objectif au sens du règlement (UE) 2019/2088 et des critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental, ni une proportion minimale de tels investissements (pas de produits dits « *dark-green* »). Cette publication obligatoire exprime en conséquence que ce n'est que si les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental (produits *dark-green* ou proportion minimale) sont pris en

compte que le principe du « *do not significant harm* » (c'est-à-dire l'exclusion des investissements qui ont un impact négatif sur les objectifs de durabilité) conformément au droit de l'UE s'appliquerait.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

- Oui
- Non. Bien que les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité soient prises en compte de manière implicite, notamment par le biais des critères d'exclusion pertinents dans la sélection des ETF (ajouts tels que ESG ou SRI), cela ne satisfait pas aux exigences des règlements européens pertinents avec une certitude suffisante.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Ces critères d'exclusion standard du secteur (voir également la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?** ») sont partiellement conformes aux indicateurs d'impact négatif principal (Principal Adverse Impact - PAI) des règlements européens respectifs, en particulier :

- Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)
- Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

En outre, les fabricants de premiers produits mentionnent explicitement la prise en compte de ces indicateurs PAI dans leurs publications. Scalable Capital surveillera le développement ultérieur de la norme industrielle, la disponibilité et la résilience de ces publications et, dans le cas d'un résultat positif correspondant, ajustera l'explication de la prise en compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité en conséquence, si nécessaire.



Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Les stratégies d'investissement ESG sont basées sur une allocation stratégique des actifs avec une attention particulière aux aspects de durabilité. Une diversification maximale entre les régions et les classes d'actifs doit être obtenue par l'utilisation prédominante d'instruments financiers qui suivent des indices de référence du marché. Le paramètre clé de la gestion du portefeuille est le quota d'actions défini par le client ou la cliente.

Les aspects de la durabilité et donc aussi l'inclusion des Risques de durabilité sont pris en compte dans les stratégies d'investissement par l'utilisation de tels instruments financiers par lesquels certaines normes ESG sont reconnues. Pour ce faire, certaines entreprises (en tant qu'objets d'investissement) ne sont pas incluses dans la sélection et la construction du portefeuille des fabricants

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

de produits en raison du non-respect des normes ESG reconnues. Les stratégies d'investissement ESG favorisent donc la durabilité dans les domaines de l'environnement, des affaires sociales et de la gouvernance d'entreprise, mais ne visent ni un investissement durable comme objectif au sens du règlement (UE) 2019/2088 et des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental, ni une proportion minimale de tels investissements. Scalable Capital prête attention à un étiquetage approprié lors de la sélection des produits et revoit l'univers d'investissement de manière continue. Scalable Capital se réfère également (en plus de ce qui précède) aux déclarations figurant dans ses Orientations d'Investissement respectives de la Documentation Client ainsi qu'aux informations fournies sur les stratégies d'investissement ESG sur les sites web mentionnés dans la clause 3.2. En ce qui concerne les instruments financiers utilisés et leurs caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance spécifiques ou leurs objectifs d'investissement durable ainsi que les méthodes d'évaluation, de mesure et de suivi des caractéristiques et des impacts, Scalable Capital se réfère aux informations fournies par les fabricants de produits respectifs. Scalable Capital se réfère également aux informations fournies par les fabricants de produits respectifs pour connaître les sources de données, les critères d'évaluation des actifs sous-jacents ainsi que les indicateurs de durabilité pertinents utilisés pour mesurer les caractéristiques environnementales ou sociales ou les impacts globaux sur la durabilité.

Le profil de risque général des stratégies d'investissement ESG proposées par Scalable Capital est fondamentalement similaire à celui des portefeuilles de référence conventionnels. Cela résulte de la construction des indices de référence utilisés par les instruments financiers qui visent à obtenir une pondération équivalente, dans la mesure du possible, au niveau des différents secteurs économiques par rapport à leurs homologues conventionnels. Toutefois, les Risques de durabilité sont réduits en se concentrant sur les entreprises ayant une notation ESG élevée et en excluant les secteurs controversés. Quoi qu'il en soit, l'orientation ESG limite également le type et le nombre d'options d'investissement disponibles pour les instruments financiers. Pour cette raison, les stratégies d'investissement ESG peuvent sous-performer les stratégies d'investissement avec des critères de sélection traditionnels. Une évaluation quantitative solide des différents Risques de durabilité n'est pas possible *ex ante*.

Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

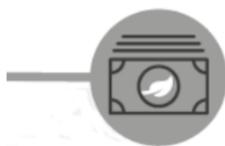
Comme décrit dans la section « **Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?** », les ETF sélectionnés sont principalement ceux qui prennent en compte les aspects de la durabilité. Ces instruments financiers sont généralement étiquetés par des ajouts tels que « ESG » (abréviation de *Environmental, Social and Governance*) ou « SRI » (abréviation de *Socially Responsible Investment*). Grâce à cet étiquetage, les fabricants de produits démontrent que certaines normes ESG sont appliquées.

Dans quelle proportion minimales le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissements avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Un taux minimal d'instruments financiers présentant certaines caractéristiques de durabilité n'a pas été fixé.

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

Il est courant que les fabricants de produits incluent dans les normes ESG des critères relatifs à la bonne gouvernance des entreprises au sein des ETF, ETC ou autres ETP. Des facteurs tels que l'indépendance du conseil d'administration jouent un rôle. Les violations des règles de concurrence et des lois sur la corruption peuvent également avoir un impact négatif à cet égard.



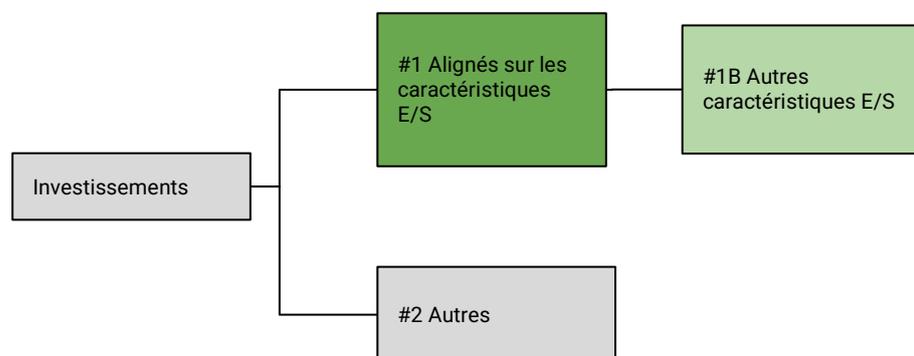
L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Dans le cadre de ces stratégies d'investissement, Scalable Capital investit exclusivement dans des ETF, ETC ou autres ETP. Dans le cadre des stratégies d'investissement, les investissements ne peuvent donc être réalisés qu'indirectement dans les différentes classes d'actifs par l'acquisition des ETF, ETC ou autres ETP correspondants. Un investissement direct dans des actions ou des obligations d'entreprises individuelles en tant qu'objet d'investissement n'est pas prévu. Les Risques de durabilité ne sont donc pris en compte que dans le cadre (i) de la sélection des instruments financiers correspondants (ETF, ETC ou autres ETP) et (ii) de la pondération de ceux-ci dans le portefeuille. Lors de la pondération des instruments financiers dans le portefeuille, une surpondération des classes d'actifs, des régions et/ou des secteurs économiques présentant des Risques de durabilité plus faibles peut également réduire les Risques de durabilité au niveau du portefeuille. Une proportion minimale d'investissements dans des instruments financiers présentant certaines caractéristiques de durabilité n'a pas encore été spécifiée.

Scalable Capital s'efforce de maintenir une approche de portefeuille globalement diversifiée dans toutes les classes d'actifs et toutes les régions. Cependant, les critères de durabilité ne peuvent pas être spécifiquement pris en compte pour toutes les classes d'actifs telles que par exemple les obligations d'État et les matières premières. La proportion d'obligations dans la stratégie d'investissement résulte du quota d'actions sous-jacent sélectionnable (investie via des ETF) de la stratégie : avec un quota d'actions plus élevé, une proportion plus faible reste pour l'investissement dans d'autres classes d'actifs (et donc aussi dans des obligations). Avec les produits qui suivent la performance de matières premières telles que l'or, toutes les normes ESG ne peuvent pas être prises en compte. Lors de la sélection de produits qui suivent la performance de l'or, Scalable Capital s'assure que la norme du programme d'approvisionnement responsable de la London Bullion Market Association (LBMA) s'applique dans la mesure du possible. Ce programme est considéré comme la norme de qualité la plus élevée dans le secteur de l'or.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;



#1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés

- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **les dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

comme des investissements durables.

#2 Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Il n'y a pas d'investissement direct dans les produits dérivés. Toutefois, les fournisseurs de produits peuvent utiliser des produits dérivés au sein des ETF, ETC ou autres ETP pour répliquer la valeur de référence. Des informations à ce sujet peuvent être obtenues directement auprès de l'émetteur.

Pour être conforme avec la taxinomie de l'UE, les critères sur le **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie européenne ?²

- Oui :
- dans le gaz fossile dans l'énergie nucléaire
- Non. Il n'y a pas d'investissement ciblé dans des activités économiques durables sur le plan environnemental et, par conséquent, pas d'activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit

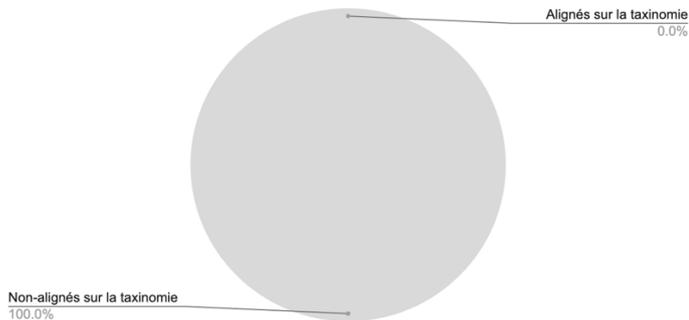
²Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative sur la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans le secteur du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités **“habilitantes”** permettent directement à d’autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d’un objectif environnemental.

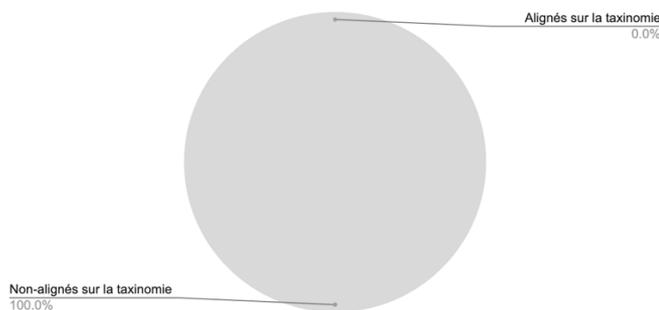
Les activités **“transitoires”** sont des activités pour lesquelles il n’existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d’émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Note : Pour les stratégies d'investissement ESG visées à la clause 3.2, Scalable Capital sélectionne des instruments financiers dont la composition tient compte de certaines normes ESG. Les stratégies d'investissement ESG favorisent la durabilité dans les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance d'entreprise, mais ne visent pas un investissement durable comme objectif au sens du règlement (UE) 2019/2088 et des critères de l'UE pour des activités économiques écologiquement durables, ni une proportion minimale de tels investissements. Il ne s'agit donc pas de produits dits « dark-green ». Par conséquent, aucun investissement ciblé ne peut être réalisé avec un objectif environnemental.

Quelle est la proportion minimale d'investissement dans des activités transitoires et habilitantes ?

Une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes n'a pas encore été établie. En outre, il n'y a pas d'investissement ciblé en tant qu'activités économiques écologiquement durables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les stratégies d'investissement ESG ne visent pas un investissement durable comme objectif tel que défini dans le règlement (UE) 2019/2088 ou une part minimale de ces investissements.

durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Les stratégies d'investissement ESG ne visent pas un investissement durable comme objectif tel que défini dans le règlement (UE) 2019/2088 ou une part minimale de ces investissements.



Quels ont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Par exemple, les obligations d'État et les matières premières, notamment, sont utilisées à des fins de diversification (voir la section « **Quelle est l'allocation d'actifs prévue pour ce produit financier ?** »). Aucune mesure de protection environnementale ou sociale minimale n'a été spécifiée à ce jour.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur les sites web énumérés dans le Tableau 3.2.

3.3.2 Transparence dans la publicité des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables sur les sites web

a. Résumé

Dans ce qui suit, nous expliquons comment Scalable Capital intègre les aspects de durabilité dans ses stratégies d'investissement ESG présentées dans la clause 3.2 sans avoir pour objectif un investissement durable. Il est expliqué que Scalable Capital utilise des instruments financiers qui prennent en compte les trois aspects de la durabilité (environnemental, social et gouvernance d'entreprise) lors de la sélection des produits. Seuls les ETF, ETC ou autres ETP sont utilisés pour mettre en œuvre les stratégies d'investissement. Le contrôle des caractéristiques ESG au sein de l'instrument financier est effectué par l'émetteur et par le fournisseur de l'indice de référence qui doit être suivi via l'instrument financier respectif. Scalable Capital ne surveille les instruments financiers sélectionnés que pour déterminer s'ils portent des mentions telles que « ESG » ou « SRI » (voir également la clause 3.3.2, section f.).

b. Pas d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

c. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Scalable Capital investit dans des fonds négociés en bourse (ETF) et, le cas échéant, dans des titres négociés en bourse qui suivent la performance de matières premières (*exchange-traded commodities*, ETC) ou de tout autre actif sous-jacent, par exemple des crypto-monnaies (*exchange traded products*, ETP). Outre les critères de sélection habituels (par exemple, faibles coûts, liquidité élevée et large diversification), les trois aspects de la durabilité

(environnemental, social et gouvernance d'entreprise) sont pris en compte lors de la sélection des instruments financiers. Scalable Capital sélectionne principalement des ETF, ETC ou autres ETP dont la composition tient compte de certaines normes ESG, c'est-à-dire dont la politique d'investissement vise déjà à éviter ou à réduire les Risques de durabilité à l'aide de méthodes de sélection et de construction de portefeuille adaptées et reconnues. Des informations sur les indicateurs de durabilité pris en compte peuvent être obtenues auprès des émetteurs respectifs. En règle générale, les indicateurs suivants, entre autres, peuvent être pris en compte :

Environnement (Environmental)

- l'exclusion des entreprises dont la principale source de revenus provient de la production d'électricité à partir de charbon thermique ; et
- l'exclusion des entreprises impliquées dans l'extraction du pétrole des sables bitumineux ou dans l'exploitation minière des sables bitumineux ; et
- l'exclusion éventuelle des entreprises à fortes émissions de gaz à effet de serre.

Social (Social)

- l'exclusion des entreprises dont la principale source de revenus est la vente ou la distribution de produits du tabac ; et
- l'exclusion des entreprises impliquées dans des activités liées à des armes civiles et socialement controversées ou à des armes nucléaires ; et
- le respect de normes élevées en matière de santé et de sécurité au travail.

Gouvernance d'entreprise (Governance)

- le respect des principes (y compris le respect des droits de l'homme) du Pacte mondial des Nations unies ; et
- le respect de l'indépendance du conseil d'administration ; et
- l'examen des violations des règles de concurrence et des lois sur la corruption.

Des fournisseurs tels que MSCI calculent des notations dites ESG, qui évaluent la mesure dans laquelle les entreprises prennent en compte les indicateurs de durabilité dans les domaines de l'environnement, des affaires sociales et de la gouvernance d'entreprise. Ces notations ESG sont à leur tour utilisées par Scalable Capital dans la sélection d'instruments financiers.

d. Stratégie d'investissement

Les stratégies d'investissement ESG sont basées sur une allocation stratégique des actifs avec une attention particulière aux aspects de durabilité. Une diversification maximale entre les régions et les classes d'actifs doit être obtenue par l'utilisation prédominante d'instruments financiers qui suivent des indices de référence du marché. Le paramètre clé de la gestion du portefeuille est le quota d'actions défini par la cliente ou le client.

Les aspects de la durabilité sont pris en compte dans les stratégies d'investissement, comme indiqué à la section a, par l'utilisation d'instruments financiers par lesquels certaines entreprises (en tant qu'objets d'investissement) ne sont pas incluses dans la sélection et la construction du portefeuille des fabricants de produits en raison du non-respect des normes ESG reconnues. Ces instruments financiers sont généralement étiquetés par des ajouts tels que « ESG » (abréviation de *Environmental, Social and Governance*) ou « SRI » (abréviation de *Socially Responsible Investment*). Grâce à cet étiquetage, les fabricants de produits démontrent que

certaines normes ESG sont appliquées. En particulier, les critères en matière de bonne gouvernance des entreprises au sein des ETF, ETC ou autres ETP sont généralement pris en compte dans les normes ESG. Des facteurs tels que l'indépendance du conseil d'administration jouent un rôle. Les violations des règles de concurrence et des lois sur la corruption peuvent également avoir un impact négatif à cet égard.

Scalable Capital se réfère également (en plus de ce qui précède) aux déclarations dans ses Orientations d'Investissement respectives des Documentation Client ainsi qu'aux informations offertes sur les stratégies d'investissement ESG sur les sites web mentionnés dans la clause 3.2. En ce qui concerne les instruments financiers utilisés et leurs caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance spécifiques ou leurs objectifs d'investissement durable ainsi que les méthodes d'évaluation, de mesure et de suivi des caractéristiques et des impacts, Scalable Capital se réfère aux informations fournies par les fabricants de produits respectifs. Scalable Capital se réfère également aux informations fournies par les fabricants de produits respectifs pour connaître les sources de données, les critères d'évaluation des actifs sous-jacents ainsi que les indicateurs de durabilité pertinents utilisés pour mesurer les caractéristiques environnementales ou sociales ou les impacts globaux sur la durabilité.

e. Proportion des investissements

Veillez vous reporter à la section « **Quelle est l'allocation d'actifs prévue pour ce produit financier ?** » à la clause 3.3.1 du présent document. Les positions à risque dans les sociétés investies se créent indirectement par l'acquisition des ETF, ETC ou autres ETP correspondants.

f. Surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales

Scalable Capital surveille les instruments financiers sélectionnés pour vérifier s'ils portent des mentions telles que « ESG » ou « SRI ». Ces ajouts indiquent que les instruments financiers sont conformes à certaines normes ESG. Le contrôle des caractéristiques ESG de l'instrument financier est effectué par le fabricant du produit et par le fournisseur de l'indice de référence qui est répliqué par l'instrument financier. Si des composants de l'indice ne répondent plus aux exigences environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise, ils sont régulièrement remplacés par le fournisseur dans l'indice de référence, puis dans l'instrument financier. Voir également la clause 3.3.1, section « **Quelles sont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ?** ».

g. Méthodologies

Les notations ESG sont calculées par des prestataires tels que MSCI ESG Research, Sustainalytics ou ISS sur la base des trois aspects de la durabilité : environnemental, affaires sociales et gouvernance d'entreprise. Elles évaluent la mesure dans laquelle les entreprises prennent en compte les indicateurs de durabilité pour les aspects susmentionnés. Les méthodes de mesure, les processus et les pondérations peuvent être obtenus auprès de l'agence de notation concernée. Les notations ESG sont à leur tour utilisées par Scalable Capital dans la sélection d'instruments financiers dans le but de les maximiser, à condition que les critères de sélection habituels tels que les coûts ou la liquidité soient respectés. Voir également la section « **Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?** ».

h. Sources et traitement des données

Scalable Capital prend en compte les informations publiques des fabricants de produits, telles que les fiches techniques ou les documents d'informations clés pour l'investisseur (KIID), pour vérifier les normes ESG des instruments financiers. Elle utilise également l'offre publique de MSCI pour les notations ESG. Les données sont collectées et traitées manuellement sur les sites web des fournisseurs. Comme les données sont collectées auprès d'agences de notation ou d'émetteurs réputés et reconnus, aucune autre mesure n'est prise pour vérifier la qualité des données. En outre, aucune estimation des notations ESG ou d'autres indicateurs de durabilité n'est effectuée par Scalable Capital.

i. Limites des méthodologies et des données

Les méthodes et les données peuvent être limitées par une publication insuffisante des données ESG par les entreprises évaluées. En outre, il n'existe pas d'exigences uniformes et contraignantes quant à la manière dont les entreprises doivent être évaluées au regard des critères ESG. Les agences de notation peuvent ainsi parvenir à des évaluations différentes des entreprises en ce qui concerne le respect des critères de durabilité. Étant donné que Scalable Capital, comme décrit dans la section h, utilise des données provenant d'agences de notation et d'émetteurs réputés et reconnus, qui sont parfois spécialisés dans la collecte et la standardisation des données ESG, nous pensons que les limitations susmentionnées sont justifiables. En outre, Scalable Capital peut examiner les notations ESG de différents fournisseurs afin d'obtenir une valeur complète de la conformité des entreprises aux normes ESG.

j. Diligence raisonnable

Comme décrit dans la clause 3.3.2, paragraphes h et i, Scalable Capital utilise des notations ESG externes pour évaluer les normes ESG appliquées par les instruments financiers.

En interne, les décisions concernant les stratégies d'investissement ESG sont analysées au sein d'un comité d'investissement régulier composé d'employés des départements de Scalable Capital orientés vers le marché des capitaux, du responsable de la durabilité et de la direction. Entre autres, les modifications des instruments financiers utilisés sont discutées, en tenant compte de la conformité aux critères ESG ainsi que des effets possibles sur le rapport risque-rendement. Les décisions sont prises avec la participation de la direction.

k. Politiques d'engagement

Scalable Capital, en tant que gestionnaire de patrimoine, n'a pas la capacité d'exercer des droits de vote. Dans le cadre de la gestion de patrimoine, les stratégies d'investissement proposées par Scalable Capital ne comportent actuellement pas d'investissements directs en actions. Dans le cadre de la gestion de patrimoine, les investissements peuvent tout au plus être effectués dans des fonds d'investissement à capital variable sous la forme juridique de sociétés d'investissement par actions (« *Investmentaktiengesellschaften* »). Dans le cas des sociétés d'investissement par actions, les actions d'investissement émises n'ont généralement pas de droit de vote, de sorte que les investisseurs et investisseuses ne peuvent généralement pas influencer la politique d'investissement. Cependant, les sociétés anonymes d'investissement des instruments financiers sélectionnés par Scalable Capital peuvent exercer des droits de vote et s'appuient souvent sur l'expertise de conseillers en vote spécialisés dans les investissements durables (par exemple, le fournisseur ISS) et, le cas échéant, exercent les droits de vote conformément aux normes ESG.

3.4. Stratégies d'investissement non ESG

3.4.1 Comment les Risques de durabilité sont pris en compte

Dans le cadre des stratégies d'investissement non ESG, comme mentionné au point 3.2, seules des participations dans des ETF, ETC ou autres ETP sont acquises et vendues. Dans le cadre des stratégies d'investissement, les investissements ne peuvent donc être réalisés qu'indirectement dans les différentes classes d'actifs par l'acquisition des ETF, ETC ou autres ETP correspondants. Un investissement direct dans des actions ou des obligations d'entreprises individuelles en tant qu'objet d'investissement n'est pas prévu. Les Risques de durabilité, ainsi que les autres risques d'investissement, sont principalement atténués par une diversification fondamentalement large entre les régions, les secteurs économiques et les classes d'actifs. Il en résulte qu'aucun investissement n'est fait exclusivement dans certaines régions qui pourraient être plus touchées par des conditions météorologiques défavorables ou dont le développement économique pourrait être ainsi être plus touché par des événements météorologiques défavorables. De la même manière, aucun investissement n'est fait dans des instruments financiers concentrés dans certains secteurs de l'économie, par ex. des secteurs ou émetteurs avec de fortes émissions de carbone ou de forts coûts de transition liés à la transition vers des alternatives bas carbone. Ceux-ci pourraient être plus fortement touchés par des risques de transition liés au climat qui peuvent se matérialiser comme risques politiques, technologiques, de marché ou réputationnels dans le changement vers une économie bas carbone vers l'action climatique. L'impact des Risques de durabilité peut être contenu grâce à une large diversification de l'univers d'investissement des stratégies d'investissement non-ESG. Au-delà de cela, aucune considération distincte n'est accordée aux Risques de durabilité.

Scalable Capital a analysé l'atténuation des Risques de durabilité à travers la diversification mentionnée ci-dessus pour les stratégies d'investissement non-ESG relative aux régions, secteurs économiques et, si applicable, aux matières premières et/ou cryptomonnaies (et répète cette analyse sur une base ad hoc tel que dans le cas d'un changement significatif de l'univers d'investissement). Pour les stratégies d'investissement non-ESG, l'univers d'investissement couvrira toujours différentes régions.

De plus, les éléments suivants peuvent être retenus pour les classes d'actifs utilisé comme composant des stratégies d'investissement non-ESG :

- Pour la classe d'actifs des obligations, l'univers d'investissement est généralement réparti entre les obligations d'États et d'entreprises, en fonction de la stratégie d'investissement
- Pour la classe d'actifs des actions, jusqu'à 7000 actions sont actuellement identifiées à travers le monde. Les investissements sont réalisés dans différents secteurs tels que l'industrie financière, les soins de santé ou l'énergie.
- Également pour les classes d'actifs des matières premières et cryptomonnaies, un panier de différentes cryptomonnaies et matières premières est toujours considéré dans l'univers d'investissement. D'avantage de diversification par secteur économique ou région n'est pas possible ici. De plus, lors de la sélection de produits suivants la performance de l'or, Scalable Capital s'assure que le standard Responsible Sourcing Program de la London Bullion Market Association (LBMA) est observé partout où c'est possible. Cela est considéré la meilleure preuve de qualité dans l'industrie de l'or, qui prend également en compte des critères de durabilité.

Le règlement (UE) 2020/852 exige la communication suivante pour les stratégies d'investissement non ESG : « *Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.* »

3.4.2 Évaluation des impacts attendus des Risques de durabilité sur les rendements

Le profil de risque général en matière de Risques de durabilité des stratégies d'investissement non ESG mentionnées par Scalable Capital dans la clause 3.2 correspond à celui des portefeuilles de référence conventionnels.

En dehors de la réduction générale des risques par la diversification à travers les régions, les secteurs économiques et classes d'actifs, les Risques de durabilité ne sont pas traités davantage. Cependant, le nombre d'opportunités d'investissement n'est pas limité par l'orientation durable des stratégies d'investissement, de sorte que ce risque spécifique des stratégies d'investissement ESG n'est pas significatif. Une évaluation quantitative solide des différents Risques de durabilité n'est pas possible *ex ante*.

4. Explication des modifications importantes apportées à ce document

Nous sommes tenus d'expliquer explicitement les changements importants apportés à cette information et nous nous conformons à cette exigence dans le tableau suivant :

Version	Date	Changement
4	Décembre 2022	Aucun changement significatif en termes de contenu, seulement une adaptation aux exigences du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.
5	Mars 2023	Clarification de la considération des Risques de durabilité pour les stratégies d'investissement non-ESG dans la clause 3.4 ; ajustements éditoriaux dus à la version corrigée du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 du 27 décembre 2022 ; ajustements éditoriaux dus au Règlement Délégué (UE) 2023/363 du 17 février 2023.
6	Juillet 2023	Modification du nom de certaines stratégies d'investissement ESG et ajustements rédactionnels.